



INTÉRESSEMENT 2020



NÉGOCIATRICE DES ACCORDS L'UNSA-FERROVIAIRE VOUS INFORME

Paris, 12 mars 2020

LE SUJET

Dès 2014, l'**UNSA-Ferroviaire** a engagé des négociations avec la Direction pour le versement de l'intéressement à tous les salariés du GPF SNCF. S'en est suivie la signature de trois accords distincts, un pour chaque Épic conformément à la loi, qui ont permis de verser environ **1600 € brut à chaque salarié en cumul sur les cinq années écoulées**.

Ces accords permettent une augmentation sensible de votre pouvoir d'achat, en montants individuels et uniformes (non variables suivant niveau hiérarchique) par Épic, en retour de l'effort collectif produit (chaque montant est brut en année pleine de présence et résulte de l'exercice SNCF 2019).

Même si les montants sont supérieurs à ceux de l'an dernier, force est de constater que le compte n'y est pas. La Direction mettant cette modeste hausse sur le compte du mouvement social historique pour la défense du système de retraite. Ce mouvement ayant impacté très sensiblement les résultats de l'entreprise.

**POUR L'UNSA-FERROVIAIRE
LE COMPTE N'Y EST PAS !**

SNCF MOBILITÉS : 239,75€ brut

Critère performance sociale :

- Baromètre managérial (Ampli) : taux de réponses positives à l'enquête : **Non Atteint**

Critère performance opérationnelle :

- les cinq activités ont atteint l'objectif. **Atteint**

Critère performance économique :

- Marge opérationnelle (MOP). **Non atteinte**

SNCF RÉSEAU : 267,97€ brut

Critère performance sociale :

- Qualité de vie au travail – taux de participation à la démarche ALLURE. **Atteint**

Critère performance industrielle :

- Disponibilité et qualité du réseau : évolution du nombre d'événements production en 2019. **Atteinte partielle**

Critère performance économique :

- Marge opérationnelle (MOP). **Non atteinte**

SNCF EPIC DE TÊTE : 323,21€ brut

Critères performance sociale :

- Participation au baromètre managérial annuel SNCF (Ampli), permettant de mesurer la satisfaction des personnels et la qualité de vie au travail. **Atteint**
- Taux d'emploi des travailleurs handicapés de SNCF. **Atteint**

Critères performance économique :

- Réalisation du budget annuel d'exploitation de SNCF. **Atteint**
- Marge opérationnelle (MOP) de SNCF Réseau. **Non Atteinte**
- Marge opérationnelle (MOP) de SNCF Mobilités. **Non Atteinte**

Important - Nous vous rappelons que chaque salarié SNCF éligible à l'intéressement peut choisir entre trois options :

- Le versement automatique et **par défaut** sur le Plan d'Épargne Groupe SNCF (PEG), défiscalisé et avec **abondement** de l'entreprise (30% pour un versement annuel inférieur à 500€) au mois de mai 2020 ;
- Le versement **direct** sur le salaire de mai 2020 à la demande du salarié, **dans ce cas fiscalisé** ;
- La combinaison des deux solutions en plaçant une partie de la prime sur le PEG et en percevant l'autre partie sur la paie de mai 2020.

À défaut de réponse, l'intéressement sera automatiquement placé sur le Plan Épargne Groupe (PEG) sans possibilité de rétractation.

CALENDRIER :

- ✓ **23 mars 2020 : ouverture de la campagne d'interrogation en ligne**
- ✓ **23 mars 2020 : envoi par la poste des bulletins option papier**
- ✓ **24 avril 2020 : date maximale de réception des bulletins d'option papier et clôture des bulletins d'option électronique**
- ✓ **26 avril 2020 : date maximale de réponse en ligne**

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS **Efficace** **Service public** **Responsable**
EXPERTISE **Savoir-faire** **Carrières**
Hot-Line Juridique **Autonome**
METIERS **STATUT**
Filières | Syndicat de services

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:

Prénom:

Direction:

Adresse Pro:

.....

Collège:

Tél:

Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org